

Spécialisation en soins périopératoires :

- En Belgique
- Perspectives Européennes



Petit rappel : Soins Infirmiers en Belgique

Formation

= Les communautés

Française

Flamande

Germanophone



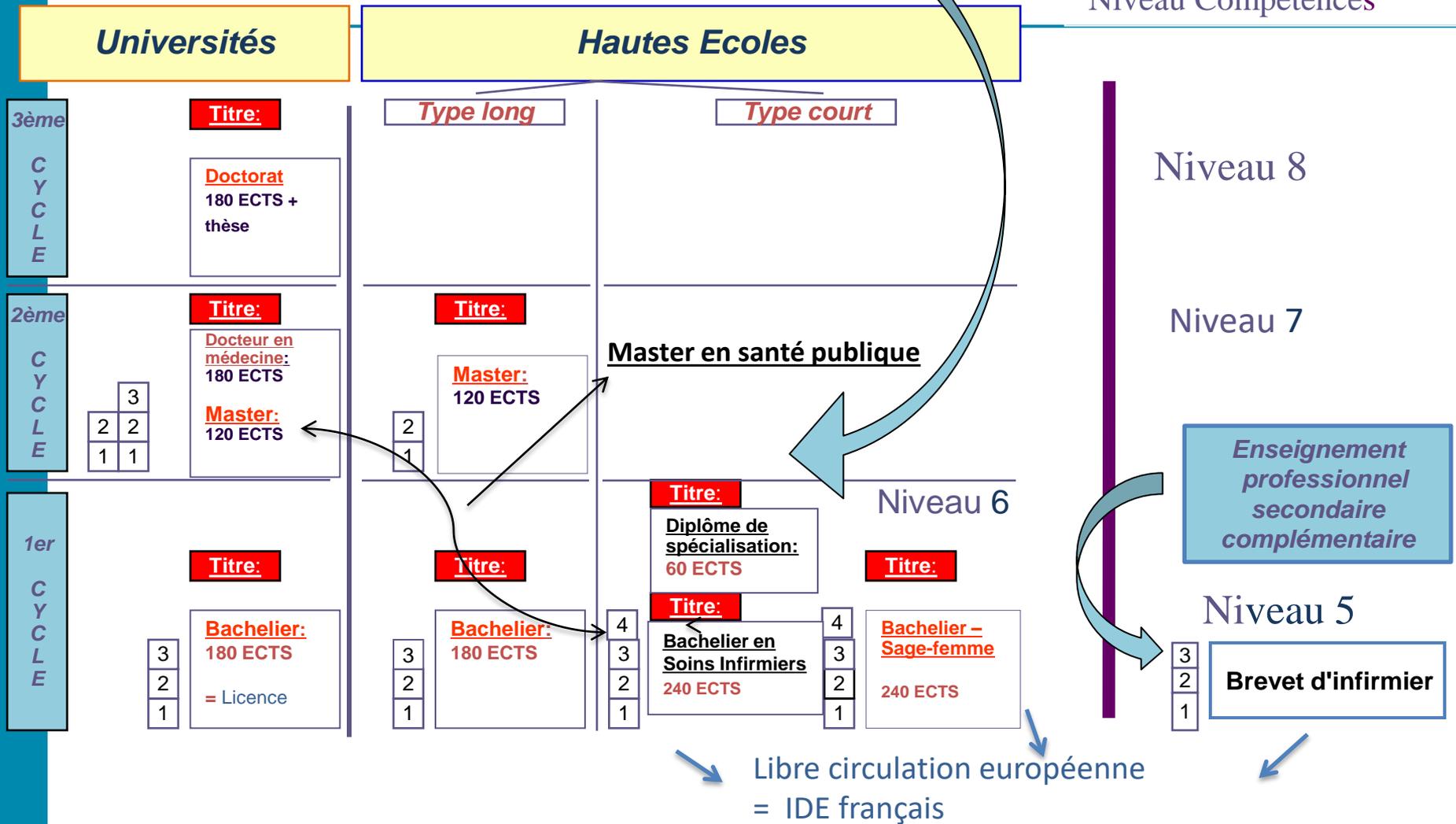
Communauté française
= Fédération
Wallonie-Bruxelles

Exercice de la profession

= Fédéral

Ministère de la
Santé publique
(SPF SP)

Cadre Européen Certification
Niveau Compétences



Spécialisations

Historique

Spécialisation en...

Titre professionnel (AR 27.09.06)

- Soins périopératoires
 - HELV / ISEI – Bruxelles
 - HE Province Liège
 - HE HENALLUX - Nanur



réservé aux praticiens de l'art infirmier
Infirmier spécialisé en salle
d'opération (→ 2006)



Infirmier spécialisé en assistance
opératoire et instrumentation (de
2006 à 2014)*

- Anesthésie (MB 12.9.08)
 - HELV / ISEI – Bruxelles



Infirmier spécialisé en anesthésie*

***Devenus avec l'AR du 26/02/2014 :**

Infirmier spécialisé en soins péri-opératoires, anesthésie, assistance opératoire et instrumentation (en abrégé «soins péri-opératoires»)

1. Arrêté Royal

26/02/2014

Arrêté Royal

26 FEVRIER 2014. - Arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 27 septembre 2006 établissant la liste des titres professionnels particuliers et des qualifications professionnelles particulières pour les praticiens de l'art infirmier



Art. 2. Dans l'article 1er, 9., du même arrêté, les mots «assistance opératoire et instrumentation» sont remplacés par les mots **«soins péri-opératoires, anesthésie, assistance opératoire et instrumentation (en abrégé «soins péri-opératoires»)»**.

Source : extraits de www.afiso.be - revue numéro 80 (juillet 2014)

2. Arrêté Ministériel

26 MARS 2014

Arrêté Ministériel

26 MARS 2014. - Arrêté ministériel fixant les **critères d'agrément autorisant les infirmiers à porter le titre** professionnel particulier d'infirmier spécialisé en soins péri-opératoires, anesthésie, assistance opératoire et instrumentation (en abrégé «soins péri-opératoires »)



Pour cela, l'article 2, §1 stipule qu'il faut :

- être **porteur du diplôme**, du grade ou du titre d'infirmier gradué ou d'infirmière graduée obtenu avant le 31 décembre 2007 ou de bachelier en soins infirmiers, **et**
- avoir obtenu le **visa** de ce diplôme, grade ou titre, tel que prévu à l'article 7 de l'A.R. n° 78 du 10/11/1967
- avoir suivi **avec fruit**, en plus de sa formation de base, une **formation complémentaire ou spécialisation** en soins péri-opératoires, anesthésie, assistance opératoire et instrumentation ...

Source : extraits de www.afiso.be - revue numéro 80 (juillet 2014)

Contenu de la spécialisation (4^{ème} année)

L'art 3 stipule :
§ 1er. La formation complémentaire ou spécialisation comprend une partie théorique et une partie clinique, équivalente à minimum **900 heures effectives correspondant à 60 crédits ECTS.**

Partie THEORIQUE (450 heures) : 30 ECTS

La spécialisation - 900 heures totales au minimum - doit aborder tous les intitulés théoriques cités dans l'Art 3 pour un total de minimum 450 heures. **Le nombre d'heures consacrées à chaque intitulé n'est pas spécifié et est laissé à l'appréciation des Communautés qui organisent la formation.** A priori, le SPF fera confiance aux écoles mais s'il constate des dérives et le non respect du cadre légal, le Ministre pourrait réagir en imposant un cadre plus strict encore.

Partie CLINIQUE (450 heures) : 30 ECTS

La formation doit compter au moins **450 heures de pratique et préparer / former les étudiants dans tous les rôles cités dans l'A.M.:**

- rôle d'infirmier en consultation préopératoire;
- rôle d'infirmier circulant : responsable du patient de son entrée au q.op. à sa sortie de la salle de réveil;
- rôle d'infirmier en aide à l'anesthésie;
- rôle d'infirmier d'assistance opératoire et instrumentation;
- rôle d'infirmier en salle de réveil;
- rôle d'infirmier en gestion de la douleur postopératoire;
- rôle d'infirmier en service hautement spécialisé pour interventions invasives, diagnostiques et thérapeutiques.

Dans l'AM, les différents rôles de l'ISPO sont :



Les conditions de maintien du titre

Les conditions de maintien sont cumulatives :

- Exercer au moins **1500 heures** sur 4 ans (= 1/4 ETP)
- Suivre une formation permanente relative à la multidisciplinarité du quartier opératoire de minimum **60h par 4 ans**
- En cas de perte du titre, l'infirmier peut le recouvrer après 48 mois moyennant une formation continue de 60h + 12h supplémentaires soit 72h au total. Ces heures de formation peuvent être réparties sur les 48 mois qui précèdent la demande d'agrément.



Art. 5. Les documents démontrant le suivi de la formation permanente et l'exercice de l'art infirmier en soins péri-opératoires, sont conservés par le porteur du titre pendant **six ans**. Ces éléments doivent à tout instant pouvoir être communiqués à la demande de la Commission d'agrément ou de la personne chargée du contrôle du dossier de l'infirmier concerné.

=> Chaque individu est responsable de son agrément !

Source : extraits de www.afiso.be - revue numéro 80 (juillet 2014)

Perspectives d'avenir en Belgique



- Normes d'agrément auxquelles les blocs opératoires sont soumis ? Pour obliger l'engagement d'un minimum d'infirmiers spécialisés (50%?) pour l'agrément d'un BOP
- Différentiation de fonction
- L'IFIC
- Annexe 4 pour infirmier spécialisé en soins périopératoires (avis positif rendu par la CTAI le 20/01/2019)

Le Vereniging van Vlaamse OperatieVerpleegkundige (VVOV) et l'Association Francophone des Infirmières de Salle d'Opération (AFISO) continuent à travailler ensemble sur ces sujets.



TCV/2019/ADVIES-01

CTAI/2019/AVIS-01

**Advies van de Technische Commissie
voor Verpleegkunde met betrekking tot
de verpleegkundigen houders van de
bijzondere beroepstitel van
verpleegkundige gespecialiseerd in de
peri-operatieve zorg**

**Avis de la Commission Technique de
l'Art Infirmier relatif aux infirmiers
porteurs du titre professionnel particulier
d'infirmier spécialisé en
soins péri-opératoires**

SPÉCIALISATION EN SOINS PÉRI-OPÉRATOIRES

Année académique 19-20

La formation: SPÉCIALISATION EN SOINS PÉRI-OPÉRATOIRES

Formation: en 1 an (990 heures)
470 heures de cours théoriques : 30 ECTS
520 heures de stages : 30 ECTS

Possibilité d'étaler la formation sur 2 ans :

Cours : par modules thématiques : en 1^{ère} année d'allègement
Stages : en 2^{ème} année d'allègement

Remarque : si allègement, travail à mi-temps possible avec conservation des droits aux allocations familiales si – de 25 ans.

possibilité d'avoir des congés « éducation » payés
(180H pour un temps plein/ an : car métier en pénurie)

Planning année

				19-20	
WE	2019-2020			S4 SOP	
semaines					
1er Quadrimestre	35	lu 26/8 - di 1/9			
	36	lu 2/9 - di 8/9			
	37	lu 9/9 - di 15/9			
	38	lu 16/9 - di 22/9	Rentrée le lundi 16/09 à 9H30	C	
	39	lu 23/9 - di 29/9	Fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles le vendredi 27 septembre*	C	
	40	lu 30/9 - di 6/10		C	
	41	lu 07/10 - di 13/10	UE Généralités/anesthésie/hygiène, gestion, architecture	C	
	42	lu 14/10 - di 20/10			
	43	lu 21/10 - di 27/10			
	44	lu 28/10 - di 03/11	Toussaint le jeudi 1/10 et vendredi 10 novembre	C	
	45	lu 04/11 - di 10/11		C	
	46	lu 11/11 - di 17/11	Armistice le lundi 11/11*		
	47	lu 18/11 - di 24/11			
	48	lu 25/11 - di 01/12			
	49	lu 02/12 - di 08/12			
	50	lu 09/12 - di 15/12	UE chirurgie digestive	C	
	51	lu 16/12 - di 22/12	UE chirurgie digestive	C	
	52	lu 23/12 - di 29/12			
	1	lu 30/12 - di 05/1	Vacances d'hiver		
	2	lu 6/1 - di 12/1		EX	
	3	lu 13/1 - di 19/1		EX	
	4	lu 20/1 - di 26/1		AIP	
	5	lu 27/1 - di 2/2			
	2ème Quadrimestre	6	lu 3/2 - di 9/2		
		7	lu 10/2 - di 16/2	UE orthopédie/chirurgie cardiaque	C
		8	lu 17/2 - di 23/2	UE orthopédie/chirurgie cardiaque	C
		9	lu 24/2 - di 1/3	Congé de détente	
10		lu 2/3 - di 8/3	UE tête et cou et chirurgie plastique	C	
11		lu 9/3 - di 15/3	UE tête et cou et chirurgie plastique	C	
12		lu 16/3 - di 22/3			
13		lu 23/3 - di 29/3			
14		lu 30/3 - di 5/4	UE gynécologie/urologie/transplantation	C	
15		lu 6/4 - di 12/4			
16		lu 13/4 - di 19/4	Vacances de printemps		
17		lu 20/4 - di 26/4	UE gynécologie/urologie/transplantation	C	
18		lu 27/4 - di 3/5	Fête du Travail le vendredi 1er mai*		
19		lu 4/5 - di 10/5			
20		lu 11/5 - di 17/5			
21		lu 18/5 - di 24/5	Ascension le jeudi 21 mai* + le vendredi 22 mai (blocus)		
22		lu 25/5 - di 31/5		EX	
23	lu 1/6 - di 7/6	Pentecôte le lundi 1er juin*	EX		
24	lu 8/6 - di 14/6				
25	lu 15/6 - di 21/6				
26	lu 22/6 - di 28/6		Dé/Ré		
27	lu 29/6 - di 5/7		Dé/Ré		

↔ : stages
C : cours
EX : Examens

* Les étudiants en stage sont en congé les jours fériés (blocs opératoires en mode week-end)

Modules

Unités d'enseignement théorique :

- **470 heures (36 ECTS) : 16 semaines de cours**

Quadrimestre 1 : 16 ECTS

<u>Code</u>	<u>Formation théorique et pratique</u>	<u>ECTS</u>	<u>Nombre d'heures</u>	<u>Points</u>
Code de l'UE : S 4100 UE HYGIENE/ARCHITECTURE/GESTION		4 ECTS	54H	70 points
S410A	Organisation de l'unité chirurgicale - Architecture: Architecture	1	8	10
S410B	Principes d'économie au bloc opératoire et gestion de l'unité chirurgicale	1	10	10
S410C	Stérilisation - Antiseptiques et désinfectants	2	16	20
	Hygiène hospitalière		14	20
	Principes de soins en stérilisation		6	10
Code de l'UE : S4160 UE ANESTHESIE		10 ECTS	77H Théorie + 64H de stages	100 points
S416A	Anesthésie, y compris pharmacologie	3	35	40
S416B	Principes de soins en matière d'anesthésie	3	42	40
S416C	<i>Stages : Aide à l'anesthésie + Rapport de stage "aide à l'anesthésie"</i>	4	64H	20
Code de l'UE : S4500 UE Soins infirmiers en soins périopératoires : généralités		2 ECTS	56H	110 points
S450A	Principes de soins en matière de disciplines chirurgicales : généralités	2	56	110



Quadrimestre 2 : 11 ECTS

<u>Code</u>	<u>Formation théorique et pratique</u>	<u>ECTS</u>	<u>Nombre d'heures</u>	<u>Points</u>
Code de l'UE : S4250 UE Appareillages chirurgicaux		2 ECTS	38H	15 points
S425A	Connaissances techniques des principes de l'appareillage chirurgical : Généralités	1	10	5
S425B	Connaissances techniques des principes de l'appareillage chirurgical : Radioprotection	1	28	10
Code de l'UE : S4300 UE Déontologie/éthique/législation/droit/psycho		3 ECTS	30H	30 points
S430A	Déontologie et éthique	1	10	10
S430B	Droit et législation spécialisée	1	8	10
S430C	Psychologie : Psychologie appliquée aux Soins Infirmiers au bloc opératoire	1	12	10
Code de l'UE : S4350 UE Orthopédie/Cardiaque		2 ECTS	34H	30 points
S435A	Techniques opératoires par discipline: Module Chirurgie 2 - Chirurgie cardiaque-vasculaire thoracique - Orthopédie et traumatologie	1	20	20
S435B	Principes de soins en matière de disciplines chirurgicales : spécificités Ortho/cardiaque	1	14	10

Code de l'UE : S4400 UE Uro/gynéco/transplantation/glandes endocrines		2 ECTS	36H	30 points
S440A	Techniques opératoires par discipline: Module Chirurgie 3 - Chirurgie des glandes endocrines / Gynécologie-Obstétrique / Urologie	1	22	20
S440B	Principes de soins en matière de disciplines chirurgicales : spécificités uro/gynéco/transplantation/glandes endocrines	1	14	10
Code de l'UE : S4450 UE Tête et cou/ chirurgie plastique		2 ECTS	42H	35 points
S445A	Techniques opératoires par discipline: Module Chirurgie 4 - Chirurgie plastique - Micro-chirurgie reconstructrice - Radiothérapie / Neurochirurgie / Ophtalmologie / stomatologie - chirurgie maxillo-faciale	1	30	25
S445B	Principes de soins en matière de disciplines chirurgicales : spécificités tête et cou/chirurgie plastique	1	12	10

Unités Filées Q1 et Q2 : 33 ECTS

<u>Code</u>	<u>Formation théorique et pratique</u>	<u>ECTS</u>	<u>Nombre d'heures</u>	<u>Points</u>
Code de l'UE : S4200 UE Chirurgie digestive		2 ECTS	37H	30 points
S420A	Techniques opératoires par discipline: Module Chirurgie 1 - Chirurgie digestive - chirurgie pédiatrique +	1	28	20
S420B	Principes de soins en matière de disciplines chirurgicales : Spécificités Chirurgie digestive	1	9	10
Code de l'UE : S4550 UE Développement professionnel/recherche		5 ECTS	66H	50 points
S455A	Recherche en sciences infirmières appliquée aux soins périopératoires	2	18	20
S455B	Gestion de projet	3	4	30
	Amélioration continue		6	
	Relations interpersonnelles		4	
	Identité professionnelle		14	
	Séminaires		20	

Code de l'UE : S4600 UE intégration professionnelle/ stages		13 ECTS	228H	250 points
S460A	Stages : 1ère partie + Rapports de stage <u>Compétence 1</u> : S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle <u>Compétence 2</u> : Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires <u>Compétence 3</u> : Concevoir des projets de soins infirmiers <u>Compétence 4</u> : Réaliser les interventions de soins infirmiers à caractère autonome, prescrit et /ou confié <u>Compétence 5</u> : Assurer une communication professionnelle <u>Compétence 6</u> : Gérer (ou participer à la gestion) les ressources humaines, matérielles et administratives	13	212	250
S460B	Simulation (4 séances de 4H)		16	pas d'évaluation
Code de l'UE : S4650 UE intégration professionnelle/ stages		13 ECTS	228H	250 points
S465A	Stages : 2ème partie + Rapports de stage <u>Compétence 1</u> : S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle <u>Compétence 2</u> : Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires <u>Compétence 3</u> : Concevoir des projets de soins infirmiers <u>Compétence 4</u> : Réaliser les interventions de soins infirmiers à caractère autonome, prescrit et /ou confié <u>Compétence 5</u> : Assurer une communication professionnelle <u>Compétence 6</u> : Gérer (ou participer à la gestion) les ressources humaines, matérielles et administratives	13	212	250
S465B	Simulation (4 séances de 4H)		16	pas d'évaluation

Stages (520 heures) : 30 ECTS

- 488 heures : 16 semaines de stage
- 32 heures : 8 séances de simulation x 4H

Disciplines de stages :

- Aide à l'anesthésie, orthopédie, chirurgie cardio-vasculaire et thoracique, spécialités (ORL-Stomato-Maxillo-faciale-neurochirurgie-ophtalmologie-chirurgie plastique + reconstruction), chirurgie viscérale (digestive, gynéco, urologie, transplantation), salle de réveil, services médico-techniques, stérilisation, aide opératoire.

Ateliers pratiques

- **Thèmes :**
 - Electrochirurgie
 - Habillage-gantage-drapage
 - Sutures
 - Tables types-ergonomie de l'instrumentation
 - Dir européenne sur les objets tranchants et coupants (Ansell)

Divers

- BLS-AED
- Certificat en radioprotection
- Simulation
- Visites
- Congrès AFISO
- ...

Compétences 4 SPO



Soins infirmiers Perioperatoires

Formation en Europe

Formation de base en soins infirmiers

3 years

Czech Rep
Croatia
France
Hungary*
Italy
Norway
Poland
Serbia
Sweden
Switzerland
UK

11

3.5 years

Estonia
Finland

2

4 years

Belgium
Cyprus
Denmark
Germany
Greece
Hungary*
Israel
Iceland
Ireland
The Netherlands
Portugal
Spain
Turkey

13

Formation en soins périopératoires

Etats des lieux en Europe en 2019

30 ECTS	60 ECTS	90 ECTS	120 ECTS	No ECTS
Finland	Belgium	Iceland	Norway	Germany (750/15,5 Months)
	Estonia	Norway		France (919/1316)
	Ireland	Portugal		Hungary (600/700)
	Italy			Israel (500/200)
	Poland			Cyprus (400/1100)
	Sweden			Switzerland (400/2 years)
	Croatia (10/19)			Turkey (96/80)
	Spain			The Netherlands (680/3000)

Suivent le curriculum EORNA

Theory hours
Practical Hours

Reconnaissance officielle



Yes

- Belgium (E+MH)
- Croatia (MH)
- Cyprus (education sector of MH)
- Czech republic (MH)
- Estonia (MH)
- France (MH)
- Germany (Mof social affairs)
- Hungary (E + MH)
- Iceland (E)
- Ireland (E)
- Israel (MH)
- Norway (Authorities)
- The Netherlands (MH)
- Poland (MH)
- Sweden (E)
- Spain (E)
- Switzerland (federal authorities)
- Turkey (5MH)
- *UK (nursing and midwifery council)*

Ratification by :

E : Ministry of Education

MH : Ministry of Health



No

- Denmark
- Finland
- Greece
- Italy
- Portugal

5

19

Cadre commun de formation (CTF)

- Le **CTF** est un ensemble commun de connaissances, d'aptitudes et de compétences minimales.
- Le **CTF** est aussi la voie pour obtenir la libre circulation.
- La reconnaissance automatique est possible si ce CTF est **accepté par au moins 10 États membres** (il est préférable, si possible, d'inclure de grands pays).
- Le CTF est spécifique à chaque profession.

Cadre commun de formation (CTF)

- Le CTF devrait être décrit en termes de **connaissances, d'aptitudes et de compétences combinées** et devrait être basé sur les **niveaux du cadre européen des certifications (EQF)**.
- **1/3 des Etats membres doivent avoir une profession ou une formation réglementée.**

Cadre commun de formation (CTF) pour l'EORNA

- L'EORNA a développé un **cadre commun de formation** et un **référentiel de compétences**.
- L'EORNA a établi la situation actualisée de la formation / profession réglementée dans chaque pays.
- Le groupe de travail « Educational Committee » élaborera et proposera un **projet pour le présenter à la CE** avec le soutien de l'ESNO.

Cadre commun de formation pour l'EORNA : objectifs

- Cartographier la formation en soins périopératoires à travers l'Europe afin d'avoir une vue d'ensemble sur le statut de la formation et les caractéristiques de la formation (niveau EQF, durée en années et en crédits ECTS)
- Base permettant de déterminer si notre spécialité peut être admissible à la libre circulation

ESNO (European specialist nurses organisation) peut aider l'EORNA à postuler à la Commission européenne en raison de ses liens avec elle.

Contact :

- Christine Willems :
 - GSM : + 32 (0)478.62.91.09
 - Mail : christine.willems@vinci.be

Merci de votre attention

Des questions?



Questions

1. Combien d'heures de formation continue doivent suivre les infirmiers porteurs du titre d'infirmier spécialisé en soins périopératoires pour garder leur titre?

A : 5H/an

B : 15H/an

C : 60H/4 ans

Questions

1. Combien d'heures de formation continue doivent suivre les infirmiers porteurs du titre d'infirmier spécialisé en soins périopératoires pour garder leur titre?

Réponse : C : 60 heures/4 années
ou B : 15H/an

Questions

2. Combien de pays de la commission européenne doivent répondre au cadre commun de formation pour permettre d'envisager les démarches pour a libre circulation?

A : 5

B : 9

C : 14

Questions

2. Combien de pays de la commission européenne doivent répondre au cadre commun de formation pour permettre d'envisager les démarches pour a libre circulation?

**Réponse : B : 1/3 des pays de l'union européenne
= 9 pays**